



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/12

Reçu en Préfecture le : 03/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 avril 2012
D - 2012 / 236

Aujourd'hui 30 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Béatrice DESAIGUES

Réalisation de la Cité municipale. Assistance à maîtrise d'ouvrage. Avenants aux marchés. Décision. Autorisation. Signature.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de construction de la Cité municipale, deux marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été attribués, respectivement :

- au groupement technique BEHI (mandataire) / PRO Développement / VERNET en octobre 2009 pour un montant de 274 523,86 euros TTC (marché n° M090408), ayant fait l'objet d'un premier avenant en octobre 2010 pour acter le remplacement des co-traitants PRO Développement et Vernet, défaillants, par les agences Polyprogramme (programmiste) et Quadrim (spécialiste entretien-maintenance-GER) et porter le montant du marché à 301 816,58 euros TTC. Ce choix a été motivé notamment par les objectifs ambitieux en termes de développement durable et d'entretien/maintenance/GER, précisés au cours des réflexions de programmation.
- au groupement juridique et financier Ernst & Young (mandataire) / SAMOP / ASHURST en mars 2010 pour un montant de 167 200,80 euros TTC (marché n° M100065), modifié en avril 2010 suite à un changement de sous-traitant : le cabinet Bird & Bird ayant remplacé le cabinet ASHURST, sans modification des termes du contrat.

Ces marchés ont été conclus pour accompagner la Ville de Bordeaux dans la mise en œuvre du projet en partenariat public privé, notamment dans :

- l'élaboration de la consultation et l'étude de programmation
- l'assistance à la préparation de la consultation, aux analyses, aux négociations et à la mise au point du contrat de partenariat
- le suivi des études de maîtrise d'œuvre
- l'assistance lors des opérations de construction
- le suivi de l'exploitation pendant la première année de fonctionnement

A ce jour, les deux premières étapes de programmation et de mise au point du contrat ont été réalisées : le contrat de partenariat a été signé le 22 décembre 2011.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage technique

L'intervention du groupement technique a permis de mener la phase de programmation (conduite d'études, exploration des besoins fonctionnels, rédaction des programmes détaillés), de cadrer la démarche développement durable / HQE et d'intégrer les exigences d'entretien maintenance / GER dans une approche opérationnelle et ambitieuse, et non pas seulement normatives.

Cette structure a soutenu les objectifs de la Ville dans les phases de consultation, de dialogue compétitif et de négociations, préalables à la mise au point du contrat avec efficacité.

Pour les phases de conception et construction, la Ville souhaite recentrer les missions confiées au groupement, en particulier sur les volets développement durable et entretien / maintenance / GER, pour analyser les dossiers techniques, graphiques et notes de calculs, vérifier la tenue des objectifs programmatiques et veiller aux exigences de qualité, performance, confort et modularité du bâtiment. Cet accompagnement rythmera la phase études en cours et la phase chantier.

Par ailleurs, compte tenu de la complexité du projet, des enjeux dans la réception du bâtiment et des ambitions de comportement énergétique en phase d'exploitation, la Ville souhaite soustraire ces missions du marché actuel et engager une consultation spécifique sur ces aspects, intégrant un accompagnement sur une durée de 2 ans après la mise à disposition de la Cité municipale.

En effet, le contrat prévoit la nécessité d'une première année de fonctionnement test puis de s'engager et suivre les performances énergétiques, en particulier, sur la 2^{ème} année d'exploitation.

Il convient donc de modifier par avenant le marché n° M090408 dans les conditions suivantes :

* Montant du marché initial	274 523,86 € T.T.C.
* Montant avenant n° 1	27 292,72 € T.T.C.
* Montant du présent avenant	28 650,18 € T.T.C.
* Nouveau montant du marché	357 759,48 € T.T.C.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et financière

L'exécution de ce contrat de partenariat et de tout autre contrat ou convention lié au projet de la Cité municipale de Bordeaux nécessite un suivi juridique et financier spécialisé, répondant à une forte exigence en termes de réactivité et de disponibilité.

Cette assistance inclut en particulier le conseil sur des questions juridiques et financières spécifiques dans les relations et négociations avec le groupement, l'aide à la décision et l'analyse précontentieuse et contentieuse.

Il convient donc de modifier par avenant le marché n° M100065 dans les conditions suivantes :

* Montant du marché initial	167 200,80 € T.T.C.
* Montant du présent avenant	16 352,00 € T.T.C.
* Nouveau montant du marché	183 552,80 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN